BARBY



Juin 2009 - numéro 54



Travaux de la future Maison des Associations (rénovation en cours de l'ancienne école blanche).



Une première : le vide-grenier organisé par le Trésor des Ecoles a connu un vif succès.

Le mot du maire

Chères Barbysiennes, Chers Barbysiens,

Voici à nouveau quelques nouvelles périodiques de notre Commune dont notamment les travaux en cours, les projets, la rubrique de l'environnement et du développement durable, l'agenda et le 1^{er} chapitre de... « Si Barby m'était conté ».

Cette sympathique et ô combien intéressante contribution historique de Roland TISSOT en appelle d'autres. Je l'en remercie infiniment et vous invite à découvrir, au fil des « Barby Flash », toutes ces petites histoires cumulées qui forment la Grande Histoire de notre Commune.

Avec le printemps, est revenu le fleurissement dans tous les quartiers. Sachons l'admirer et l'apprécier comme toutes ces petites choses qui embellissent notre cadre de vie.

Par ailleurs, 3 dossiers d'investissement d'importance vont voir le jour cette année et améliorer visiblement la physionomie de notre Commune : la réhabilitation de l'ancienne Ecole Blanche et sa transformation en Maison des Associations, les travaux de requalification et de sécurisation de l'entrée de ville et la reprise des aménagements du secteur de l'Eglise (avenue et place de l'Eglise et square du Souvenir).

Mais notre qualité de vie, c'est aussi ce que nous en faisons individuellement. Continuons à porter haut les valeurs de respect mutuel, de tolérance, de solidarité... Apaisons nos relations quotidiennes et chacun trouvera un peu plus de sérénité pour affronter le difficile contexte économique actuel, les soucis personnels et autres tracas permanents.

Plus d'ouverture aux autres, de convivialité, d'actions au service de l'intérêt général, c'est le sens de toutes les manifestations ou réalisations qui vous sont proposées par les associations ou la municipalité.

Restons résolument optimistes et dynamiques pour avancer ensemble vers un avenir encore meilleur.

Le Maire, Catherine CHAPPUIS



Embrasement des failles.

Budget 2009

Pas d'augmentation des taux communaux des impôts locaux.

Le vote du budget a eu lieu le 16 mars 2009 et s'est inscrit dans le prolongement des choix présentés lors du débat d'orientations budgétaires du 28 février 2009.

Dépenses de fonctionnement

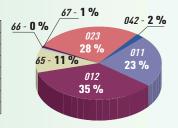
Compte Administratif 2008

| 011 - Charges à caractère général | 547 470,00 |
|--|------------|
| 012 - Charges de personnel | 802402,00 |
| 65 - Autres charges courantes | 229 682,00 |
| 66 - Charges financières | 13121,00 |
| 67 - Charges exceptionnelles | 23821,00 |
| 042 - Opérations d'ordre entre section | 734942,00 |
| TOTAL | 2351438,00 |



Budget primitif 2009

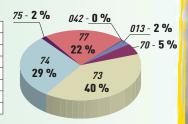
| 011 - Charges à caractère général | 573150,00 |
|--|--------------|
| 012 - Charges de personnel | 876900,00 |
| 65 - Autres charges courantes | 268660,00 |
| 66 - Charges financières | 12000,00 |
| 67 - Charges exceptionnelles | 20 000,00 |
| 023 - Virement investissement | 687 321,00 |
| 042 - Opérations d'ordre entre section | 50 000,00 |
| TOTAL | 2 488 031,00 |



Recettes de fonctionnement

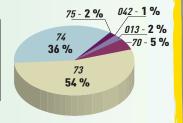
Compte Administratif 2008

| 013 - Atténuations de charges | 74 099,00 |
|--|--------------|
| 70 - Ventes de produits | 166 247,00 |
| 73 - Impôts et taxes | 1 304 858,00 |
| 74 - Dotations et subventions | 956 696,00 |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 47 681,00 |
| 77 - Produits exceptionnels | 714212,00 |
| 042 - Opérations d'ordre section à section | 11 500,00 |
| TOTAL | 3 275 293,00 |
| | |



Budget primitif 2009

| 013 - Atténuations de charges | 50 000,00 |
|--|--------------|
| 70 - Ventes de produits | 132 557,00 |
| 73 - Impôts et taxes | 1345802,00 |
| 74 - Dotations et subventions | 900 665,00 |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 50 000,00 |
| 042 - Opérations d'ordre section à section | 9 007,00 |
| TOTAL | 2 488 031,00 |



Budget 2009 - Investissement

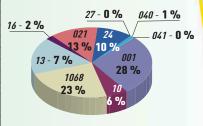
Dépenses d'investissement

| 13 - Subvention | 501,00 |
|---|--------------|
| 16 - Capital des Emprunts | 37 000,00 |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 83 444,00 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 645 791,00 |
| 23 - Immobilisations corporelles en cours | 4576905,00 |
| 040 - Opérations d'ordre entre sections | 9 007,00 |
| 041 - Opérations d'ordre de section à section | 10 000,00 |
| TOTAL | 5 362 648,00 |
| | |



Recettes d'investissement

| 001 | Solde d'exécution en section d'investissement reporté | 1 487 148,00 |
|------|--|--------------|
| 10 | Dotations et fonds divers | 310506,00 |
| 1068 | Excédent de fonctionnement capitalisé | 1 264 861,00 |
| 13 | Subventions | 914 908,00 |
| 16 | Emprunt | 113 092,00 |
| 021 | Virement du fonctionnement | 687 321,00 |
| 024 | Cession d'immobilisations | 514812,00 |
| 27 | Autres immobilisations financières | 10 000,00 |
| 040 | Opérations d'ordre entre sections | 50 000,00 |
| 041 | Opérations d'ordre à l'intérieur de la section | 10 000,00 |
| TOTA | L | 5 362 648,00 |



Infos travaux

Travaux récemment achevés

- > Nouveau cimetière : remplacement de la haie le long de la rue du Prédé avec pose d'une nouvelle clôture.
- > Rond point d'entrée de ville: réaménagement paysagé avec intégration de l'arrosage automatique.
- > Avenue René Cassin devant le Clos Gaillard: équipement d'éclairage public.

Travaux en cours

- ➤ Place de la mairie Ecole Blanche: travaux de réhabilitation pour l'aménagement de la maison des associations. La démolition intérieure est presque terminée, les travaux de toiture sont en cours: nouvelle couverture en ardoise et installation de deux outeaux côté Sud, les travaux de maçonnerie sont également en cours: création de la cage d'ascenseur, création d'un escalier, modification des ouvertures en façade.
- > Rue du village: travaux de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable menés par Chambéry Métropole.
- > Route du Château: travaux de création d'un collecteur et d'un réseau souterrain pour les eaux pluviales.

Prochainement

- > Route du Château: création d'un épaulement, renforcement de chaussée.
- ➤ Clos Besson: installation de containers semi-enterrés (rue des Cigales, bâtiment Les Mouettes et rue des Charmilles).
- ➤ Ecole Maternelle : réfection de la toiture et de la coursive intérieure.
- > Avenue Paul Chevallier: travaux d'aménagements de l'entrée de ville réalisés avec Chambéry Métropole.

1º réunion publique sur le projet d'aménagement du Grand Clos

Une réunion a rassemblé le 3 avril à la Mairie une centaine de personnes pour une présentation du projet d'aménagement du Grand Clos qui s'étend sur 5 hectares en coteau, sous le Château de la Bâtie, pour 90 % sur la Commune de Barby et pour 10 % sur celle de St-Alban-Leysse.

Madame Catherine CHAPPUIS, Maire de Barby et le Cabinet d'Etudes SAUNIER ont présenté, en présence du Maire de Saint-Alban Leysse et d'Elus de son conseil municipal, le projet qui vise à urbaniser ce secteur en cherchant à favoriser au mieux les conditions d'un développement durable (intégration paysagère, gestion de l'eau pluviale, économie de foncier, performance énergétique, rationalisation des voiries, place de la voiture...). Le débat qui a suivi cet exposé a fait ressortir de nombreuses interrogations relatives aux accès, aux moyens de transports, à l'équilibre financier de l'opération, etc. Le projet n'est pas encore arrêté notamment en ce qui concerne le nombre définitif de logements et leur ventilation selon leur catégorie (locatif social, accession sociale, secteur libre) et d'autres réunions d'information et de concertation seront programmées pour affiner les choix, la poursuite de l'étude étant confiée au Cabinet SAUNIER.

La Commune a procédé à des acquisitions foncières avec le concours de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) qui assure un portage financier sur une durée de 4 ans. La Commune est également assistée dans la définition de ce projet par les services de Métropole Savoie (M. CAVIGLIA) et de Chambéry métropole (M^{me} MAHIOUT).

Ce projet est porté principalement par la Commune de Barby avec l'appui de la Commune de ST-ALBAN-LEYSSE, dont le Maire participe aux réunions du Comité de Pilotage.

Un dossier technique correspondant aux documents qui ont été présentés lors de la réunion publique du 3 avril 2009 peut être consulté sur le site internet de la Commune.

La rubrique de l'environnement et du développement durable

« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »

Antoine de St-Exupéry

Pourquoi est-il si important de trier le verre?

> Parce que le verre se recycle à l'infini : il est possible de reproduire du verre de même qualité à chaque recyclage, à condition qu'il soit bien trié.

- > Parce que dans les poubelles, le verre pourrait blesser les agents chargés de la collecte des déchets.
- ➤ Parce que le verre brûle mal et encrasse les fours de l'usine d'incinération.
- > Parce qu'en triant le verre, vous aidez la Ligue contre le cancer : pour chaque tonne de verre collectée, 3 € sont reversés à cette association. En 2006, la communauté d'agglomération a reversé 9 800 € à la Ligue ; en 2007, 10345,97 € et en 2008, 10533,05 €.

Ne pas trier le verre engendre des coûts importants pour la collectivité (surcharge des collectes de déchets, encrassage des fours...) ALORS QUE le verre déposé dans les conteneurs est revendu à des entreprises qui le réutilisent comme matière première.



Où déposer le verre sur la commune de Barby?

16 conteneurs sont à votre disposition sur la commune:

- > 5 au Clos Gaillard
- ➤ 2 au Clos Besson
- ▶ 1 sur le parking de la salle des fêtes
- ➤ 1 sur le parking de l'église
- ➤ 2 aux Epinettes
- ▶ 1 sur le parking des ateliers municipaux
- ➤ 1 rue du champ de Mars
- ➤ 1 aux Terraillers (privé)
- ► 1 à la villa Marthe (privé)
- ➤ 1 au clos Adrien (privé)

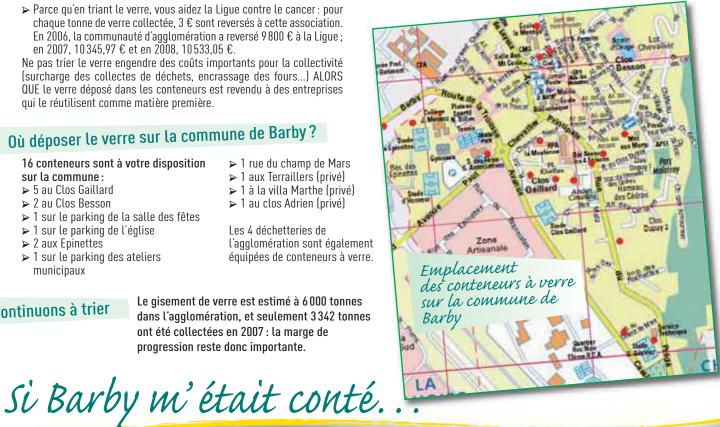
Les 4 déchetteries de l'agglomération sont également équipées de conteneurs à verre.

Continuons à trier

Le gisement de verre est estimé à 6000 tonnes dans l'agglomération, et seulement 3342 tonnes ont été collectées en 2007 : la marge de progression reste donc importante.

Comment bien trier le verre?

- > Vous pouvez déposer dans les conteneurs à verre :
 - bouteilles d'eau, de sirop, d'huile... en verre
 - les pots de yaourts, de nourriture bébé... en verre
 - les bocaux de fruits, confitures... en verre
- ➤ Vous ne pouvez pas déposer :
 - capsules et couvercles en plastique ou métal, de la vaisselle cassée, des ampoules et néons
 - des verres, assiettes, plats ou vases qui contiennent d'autres composants (comme le pyrex par exemple)



a peste et le choléra, au cours de l'Histoire, ont toujours provoqué une peur panique dans les populations. En raison du manque d'hygiène et du peu de moyens dont disposait la médecine pour y faire face, les épidémies se développaient rapidement et se tenir éloignés des zones contaminées et, plus encore, des malades, était la seule façon d'échapper au fléau. Qu'on en juge par la délibération du Conseil Communal du 13 septembre 1854 dont sont reproduits les extraits ci-après :

« Le Conseil Communal de Barby dûment convoqué pour des motifs de salubrité publique, s'est réuni dans la salle consulaire aux personnes de Messieurs BESSON Pierre Louis, Syndic, BESSON Joseph, docteur GAMEN Humbert, BOLDIN Louis, VOIRON Pierre, CHAFFARDON Michel, TISSOT Philibert, avocat RIVAUD Joseph, REVEL Jean, BESSON Henry, conseillers, assistés de M. CHAMAI, secrétaire. Les conseillers Marquis d'ONCIEU, comte de la Chavanne, DUPRAZ et ROCHET non présents quoique convoqués. M. le Syndic informe le Conseil que par crainte de l'épidémie régnante (1) dans quelques communes il est le cas de pourvoir au remplacement du cimetière actuel très désavantageusement placé pour la population puisqu'il entoure l'église qui se trouve au centre du village principal, et que dans le cas d'irruption à Barby de l'épidémie actuelle ou de toute autre, les inhumations au centre de la Commune seraient des plus dangereuses et prie le Conseil de délibérer à cet égard.

Le Conseil, reconnaissant la parfaite exactitude de l'exposé de M. le Syndic ainsi que l'urgence de changement du cimetière, à l'unanimité, en adopte le principe...

Et toujours sur la proposition de M. le Syndic qui annonce que dans le cas d'invasion de l'épidémie dans les communes voisines de Chambéry, les malades des dites communes ne pourront être reçus dans les hospices de cette ville. M. le Syndic propose de prendre pour hôpital la maison ORTOLLAND, occupée par le nommé BOLI Joseph, situé à une extrémité du village de l'église, et provisoirement de loger ledit BOLI dans une maison qui lui sert de magnanerie (2), sans rétribution... »

L'épidémie de choléra ne toucha pas la Savoie (3), la maison ORTOLLAND, dans les faits, ne devint jamais un hôpital et ce n'est qu'un peu plus de 30 ans, plus tard qu'un nouveau cimetière fut aménagé « dans un endroit isolé sur la route de Triviers » (ancien nom de Challes-les-Eaux) là où il se trouve encore aujourd'hui. C'est l'ancien cimetière actuel.

Contribution de Roland TISSOT

- (1) Il s'agit du choléra qui en 1832 a touché les départements de la Seine, du Pas de Calais et de la Marne et qui, fin août 1854, sévissait en Haute Marne et à Toulouse
- (2) Elevage des vers à soie
- (3) La Savoie, faisait encore partie du Royaume de Piémont-Sardaigne (jusqu'en 1860)

Toute nouvelle contribution sur l'histoire de Barby ou des anecdotes originales relatives à la vie de la Commune seront bienvenues.

Vendredi 19 juin 2009 Concert Parc Maltray à 20h30

Lundi 22 juin 2009 Conseil Municipal à 19h

Remise des Trophées associatifs Vendredi 26 juin 2009 à la Mairie à 19h

Samedi 27 juin 2009 à 20h Dimanche 28 juin 2009 à 15h de la Cie du Masque de Chair).

Théâtre à la Salle Polyvalente par les Valentins (amateurs adultes Lundi 20 juillet 2009 Conseil Municipal à 19h

Mardi 25 août 2009 Ciné plein air film "PARIS"

Mercredi 11 novembre 2009

Journée multi-passions organisée par le GAB

Le Centre de Loisirs

Le Centre de Loisirs "les Mouettes" est ouvert tout l'été. Des places restent disponibles pour certains camps de 3 à 5 jours (enfants de 6 à 12 ans) pour plus d'informations, contacter le Centre de loisirs au 0479713155.

Les travaux d'aménagement des 2 appartements de la Résidence du Village (ex Barby'sin) effectués par la Savoisienne Habitat pour le logement

de personnes handicapées ont été

achevés et l'inauguration officielle

a eu lieu le 28 avril dernier.

Du mardi 1er juillet au vendredi 31 octobre 2009 Concours photo

Du samedi 11 au mercredi 15 juillet 2009 Visite des Roumains à l'occasion du 20° anniversaire du parrainage d'Ilva Mica. Une soirée sera organisée à la salle des Fêtes.

La Gendarmerie communique

Par lettre du 13 mai 2009, le Lieutenant CANET rappelle les dispositions à prendre pour prévenir la délinquance notamment en matière de cambriolages : fermetures, alarmes, sauvegardes de données informatiques, etc.

Du nouveau pour les passeports

Le déploiement des passeports biométriques dans le Département de la Savoie a été fixé au 14 mai 2009. Depuis cette date il n'y a plus de compétence territoriale. Toute personne sollicitant une demande de passeport doit déposer son dossier directement dans la mairie de son choix équipée d'une station d'enregistrement et retirer dans cette même mairie de dépôt.

Les 17 communes du Département équipées d'une ou plusieurs station(s) des passeports biométriques sont les suivantes : AIX-LES-BAINS, ALBENS, ALBERTVILLE, BOURG SAINT MAURICE, CHAMBÉRY, COGNIN, LA MOTTE-SERVOLEX, LA RAVOIRE, MODANE, MONTMÉLIAN, MOUTIERS, PONT DE BEAUVOISIN, SAINT-ALBAN-LEYSSE, SAINT-JEAN DE MAURIENNE, SAINT-PIERRE D'ALBIGNY, UGINE et YENNE.

 Tonte des pelouses et autres engins de bricolage

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30. Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Le"612" PROCHAINEMENT **Ouverture** d'un commerce de petite restauration, sandwicherie, rôtisserie au Centre Commercial.

Ciné plein air – séance gratuite

La séance de ciné plein air aura lieu le mardi 25 août à la tombée de la nuit, pelouse de la salle des fêtes. Si la météo n'est pas favorable, la projection se déroulera à la salle des fêtes (début de la séance entre

Le film choisi cette année est: PARIS réalisé par Cédric Klapisch, Comédie dramatique, durée 2h10: avec: Juliette Binoche, Romain Duris, Fabrice Luchini, Albert Dupontel, François Cluzet, Karin Viard, Gilles Lelouch, Mélanie Laurent...

C'est l'histoire d'un Parisien qui est malade et qui se demande s'il va mourir. Son état lui donne un regard neuf et différent sur tous les gens qu'il croise. Le fait d'envisager la mort met soudainement en valeur la vie, la vie des autres et celle de la ville tout entière.

Trophées associatifs

La remise des Trophées associatifs est l'occasion de mettre en avant les personnes qui œuvrent pour des associations de Barby, mais aussi les Barbysiens qui réussissent des performances au-delà de la commune. Les lauréats de 2009 seront fêtés le vendredi

Concours photo

La Commune organise un concours photos sur le thème : "Barby au fil des saisons".

Vous pouvez participer gratuitement du 1er juillet au 31 octobre 2009. Les six meilleures photographies seront récompensées et les quatre premiers gagneront des bons d'achat offerts par les commerçants de Barby (90 € pour le 1°, 65 € pour le 2°, 45 € pour le 3° et 35 € pour le 4°). Des cadeaux éco-citoyens seront remis à tous ces lauréats. Pour plus de renseignements, le règlement est à votre disposition en mairie et sur le site internet.





26 juin à 19h à la mairie de Barby.

 Journée multi-passions La journée multi-passions du 11 novembre 2007 a connu un grand succès : près de 40 artistes et collectionneurs ont exposé leurs œuvres dans la salle des fêtes de Barby.

Le GAB (Groupe d'Animation de Barby) renouvelle cette manifestation le 11 novembre prochain.

Cette journée sera réservée aux créateurs et artistes: peintres, sculpteurs, potiers, dessinateurs, maquettistes, poètes, passionnés de photos, créateurs en tout genre... Si vous voulez exposer vos œuvres et partager votre passion, laissez vos coordonnées en mairie ou contactez le GAB par téléphone au 06 27 59 77 56 ou 04 79 72 84 15.